



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annecy, le vendredi 13 septembre 2024

Le Préfet

Mél : ddpp@haute-savoie.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
département de la Haute-Savoie

Objet : Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Dans le cadre de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine qui touche actuellement le territoire français, il m'apparaît important de vous communiquer quelques éléments sur le sujet et de vous préciser les contraintes liées aux mouvements des animaux en lien avec la circulation de cette maladie.

I. La fièvre catarrhale

La fièvre catarrhale ovine (FCO), également appelée maladie de la langue bleue ou en anglais « blue tongue » (BT), est une maladie virale touchant les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages.

Cette maladie strictement animale n'affecte pas l'homme et n'a aucune incidence sur la qualité sanitaire des denrées alimentaires (viande, lait, etc...). Toutefois, ses répercussions économiques peuvent être importantes, directement (les animaux infectés peuvent présenter des signes cliniques) ou indirectement (par la fermeture de marchés étrangers).

Il existe 36 types différents de ce virus, appelés sérotypes. Le pouvoir pathogène du virus varie considérablement d'une souche à l'autre. La maladie est transmise d'un animal infecté à un autre par une piqûre d'insecte (moucheron).

Les principaux symptômes chez les animaux atteints sont : fièvre, troubles respiratoires, salivations, œdème de la face, cyanose de la langue (langue bleue). La maladie peut aussi être

Locaux au 9 rue Blaise Pascal – Seynod – 74600 Annecy

* Préfecture de Haute-Savoie – DDPP – BP 2332 – 74034 ANNECY Cedex

04.50.33.60.00 (choix 4) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

ddpp@haute-savoie.gouv.fr

Réception du public sur rendez-vous : 9 rue Blaise Pascal 74600 SEYNOD

asymptomatique. Certaines souches virales provoquent des retards de croissance chez les animaux malades, la mort de certains animaux et des avortements chez les femelles infectées, entraînant d'importantes pertes économiques pour les éleveurs.

II. Contexte sanitaire relatif à la Fièvre Catarrhale Ovine

Deux sérotypes du virus de la fièvre catarrhale ovine sont présents en France : le BTV8 et le BTV4 depuis novembre 2017.

Cependant, un nouveau sérotype a fait son apparition en fin d'année 2023 dans le nord de l'Union Européenne. Une épizootie de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (BTV3) a débuté aux Pays-Bas autour d'Amsterdam en 2023. Ce sérotype n'était auparavant pas présent sur le territoire européen.

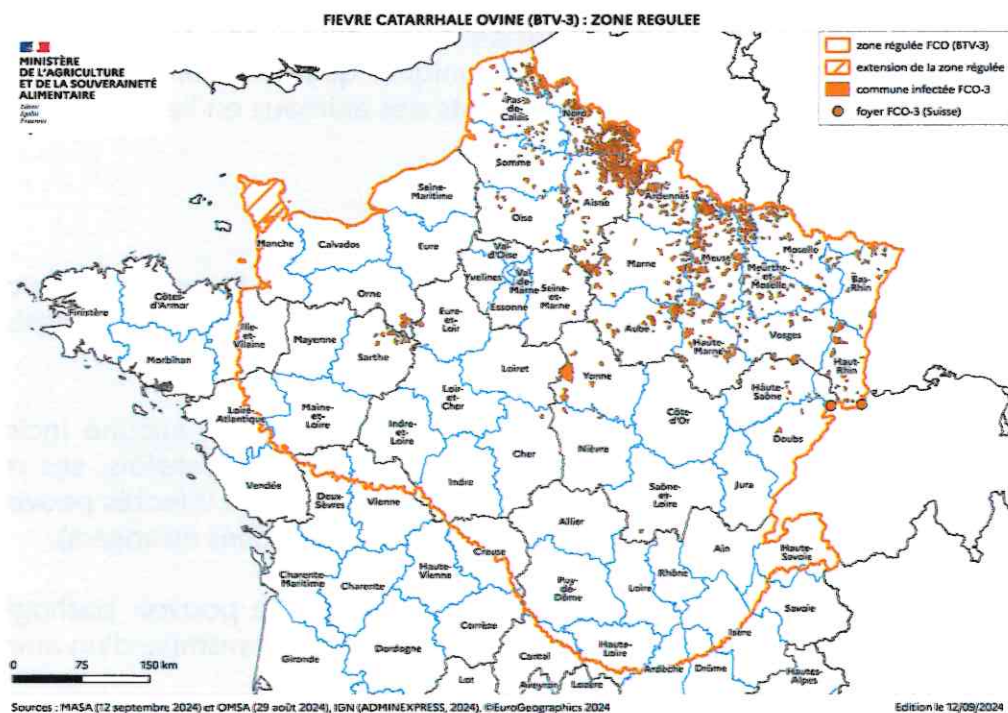
Fin juillet 2024, des foyers ont été signalés par les autorités belges à proximité de la frontière française.

Un premier foyer de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 a été confirmé en France le 5 août 2024 dans le département du Nord. Depuis cette date les foyers se multiplient en France et une zone régulée est mise en place.

Cette zone évolue chaque semaine en fonction de la confirmation de nouveaux foyers sur le territoire. La liste des communes concernées à ce jour en Haute-Savoie est fournie en annexe.

Les mouvements depuis cette zone vers le reste du territoire national sont restreints afin de ne pas contribuer à l'extension de ce sérotype 3.

La zone régulée au 12 septembre 2024 est représentée sur cette carte :



S'ajoute à cette situation une augmentation simultanée des cas de fièvre catarrhale ovine de type 8 alors que la situation était plutôt stable depuis 2018.

Les symptômes cliniques liés à ces sérotypes 8 et 3 sont importants, les virus sont très virulents.

III. Enjeux de cette maladie et contraintes réglementaires pour les rassemblements d'animaux

La fièvre catarrhale n'est pas transmissible par contact direct entre animaux mais par l'intermédiaire d'un insecte piqueur. Il est donc important de désinsectiser régulièrement les animaux pour éviter la propagation d'insectes piqueurs eux-mêmes contaminés. Les rassemblements d'animaux (comices, foires, etc...) présentent néanmoins un risque dans la mesure où sont potentiellement rassemblés des animaux contaminés qui pourraient contaminer localement les moucheron de la zone s'ils effectuaient un repas sanguin sur des animaux porteurs de la maladie.

En conséquence, des règles sont mises en place pour les rassemblements d'animaux :

--> Pour un rassemblement en zone indemne ne peuvent participer:

- que des animaux provenant de la zone indemne de sérotype 3
- ou des animaux provenant de zone régulée sérotype 3 mais désinsectisés 14 jours avant un dépistage FCO et justifiant d'un résultat négatif (dépistage valable 14 jours maximum).

--> Pour un rassemblement en zone régulée ne peuvent participer:

- que des animaux provenant de la zone régulée sérotype 3 (les animaux issus de la zone indemne qui participeraient à un rassemblement en zone régulée ne pourraient ensuite pas retourner dans leur exploitation située en zone indemne)

La liste des communes en zone régulée étant évolutive vous pouvez la consulter sur le site internet suivant:

<https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france>

Le Préfet



Yves LE BRETON

**Annexe : Liste des communes de Haute-Savoie en zone réglementées vis-à-vis du sérotype 3
en date du 12/09/2024**

Abondance	74001
Alby-sur-Chéran	74002
Alex	74003
Allinges	74005
Allonzier-la-Caille	74006
Amancy	74007
Ambilly	74008
Andilly	74009
Annecy	74010
Annemasse	74012
Anthy-sur-Léman	74013
Arâches-la-Frasse	74014
Arbusigny	74015
Archamps	74016
Arenthon	74018
Argonay	74019
Armoy	74020
Arthaz-Pont-Notre-Dame	74021
Ayse	74024
Ballaison	74025
La Balme-de-Sillingy	74026
La Balme-de-Thuy	74027
Bassy	74029
La Baume	74030
Beaumont	74031
Bellevaux	74032
Bernex	74033
Le Biot	74034
Bloye	74035
Boège	74037
Bogève	74038
Bonne	74040
Bonnevaux	74041
Bonneville	74042
Bons-en-Chablais	74043
Bossey	74044
Boussy	74046
Brenthonne	74048
Brizon	74049
Burdignin	74050
Cercier	74051
Cernex	74052
Cervens	74053
Chainaz-les-Frasses	74054
Challonges	74055
Chamonix-Mont-Blanc	74056
Champanges	74057
La Chapelle-d'Abondance	74058
La Chapelle-Rambaud	74059

Chapeiry	74061
Charvonnex	74062
Châtel	74063
Châtillon-sur-Cluses	74064
Chaumont	74065
Chavannaz	74066
Chavanod	74067
Chêne-en-Semine	74068
Chênex	74069
Chens-sur-Léman	74070
Chessenaz	74071
Chevenoz	74073
Chevrier	74074
Chilly	74075
Choisy	74076
Clarafond-Arcine	74077
Clermont	74078
La Clusaz	74080
Cluses	74081
Collonges-sous-Salève	74082
Contamine-Sarzin	74086
Contamine-sur-Arve	74087
Copponex	74088
Cordon	74089
Cornier	74090
La Côte-d'Arbroz	74091
Cranves-Sales	74094
Crempigny-Bonneguête	74095
Cruseilles	74096
Cuvat	74098
Desingy	74100
Dingy-en-Vuache	74101
Dingy-Saint-Clair	74102
Domancy	74103
Douvaine	74105
Drailant	74106
Droisy	74107
Éloise	74109
Epagny Metz-Tessy	74112
Essert-Romand	74114
Etaux	74116
Étercy	74117
Étrembières	74118
Évian-les-Bains	74119
Excenevex	74121
Faucigny	74122
Feigères	74124
Fessy	74126
Féternes	74127
Fillinges	74128
La Forclaz	74129
Franclens	74130

Frangy	74131
Gaillard	74133
Les Gets	74134
Le Grand-Bornand	74136
Groisy	74137
Habère-Lullin	74139
Habère-Poche	74140
Hauteville-sur-Fier	74141
Héry-sur-Alby	74142
Jonzier-Épagny	74144
Juvigny	74145
Larringes	74146
Loisin	74150
Lornay	74151
Lovagny	74152
Lucinges	74153
Lugrin	74154
Lullin	74155
Lully	74156
Lyaud	74157
Machilly	74158
Magland	74159
Marcellaz-Albanais	74161
Marcellaz	74162
Margencel	74163
Marignier	74164
Marigny-Saint-Marcel	74165
Marin	74166
Marlioz	74168
Marnaz	74169
Massingy	74170
Massongy	74171
Maxilly-sur-Léman	74172
Mégevette	74174
Meillerie	74175
Menthonnex-en-Bornes	74177
Menthonnex-sous-Clermont	74178
Mésigny	74179
Messery	74180
Mieussy	74183
Minzier	74184
Monnetier-Mornex	74185
Montagny-les-Lanches	74186
Montriond	74188
Mont-Saxonnex	74189
Morillon	74190
Morzine	74191
Moye	74192
La Muraz	74193
Musièges	74195
Nancy-sur-Cluses	74196
Nangy	74197

Nâves-Parmelan	74198
Nernier	74199
Neuvecelle	74200
Neydens	74201
Nonglard	74202
Novel	74203
Onnion	74205
Orcier	74206
Passy	74208
Peillonex	74209
Perrignier	74210
Pers-Jussy	74211
Glières-Val-de-Borne	74212
Poisy	74213
Présilly	74216
Publier	74218
Reignier-Ésery	74220
Le Reposoir	74221
Reyvroz	74222
La Rivière-Enverse	74223
La Roche-sur-Foron	74224
Rumilly	74225
Saint-André-de-Boège	74226
Saint-Blaise	74228
Saint-Cergues	74229
Saint-Eusèbe	74231
Saint-Félix	74233
Saint-Germain-sur-Rhône	74235
Saint-Gingolph	74237
Saint-Jean-d'Aulps	74238
Saint-Jean-de-Sixt	74239
Saint-Jean-de-Tholome	74240
Saint-Jeoire	74241
Saint-Julien-en-Genevois	74243
Saint-Laurent	74244
Saint-Paul-en-Chablais	74249
Saint-Pierre-en-Faucigny	74250
Saint-Sigismond	74252
Saint-Sixt	74253
Saint-Sylvestre	74254
Sales	74255
Sallanches	74256
Sallenôves	74257
Samoëns	74258
Le Sappey	74259
Savigny	74260
Saxel	74261
Scientrier	74262
Sciez	74263
Scionzier	74264
Servoz	74266
Seyssel	74269

Seytroux	74271
Sillingy	74272
Sixt-Fer-à-Cheval	74273
Taninges	74276
Thyez	74278
Thollon-les-Mémises	74279
Thônes	74280
Thonon-les-Bains	74281
Fillière	74282
Thusy	74283
La Tour	74284
Usinens	74285
Vacheresse	74286
Vailly	74287
Valleiry	74288
Vallières-sur-Fier	74289
Vallorcine	74290
Vanzy	74291
Vaulx	74292
Veigy-Foncenex	74293
Verchaix	74294
La Vernaz	74295
Vers	74296
Versonnex	74297
Vétraz-Monthoux	74298
Veyrier-du-Lac	74299
Villard	74301
Les Villards-sur-Thônes	74302
Villaz	74303
Ville-en-Sallaz	74304
Ville-la-Grand	74305
Villy-le-Bouveret	74306
Villy-le-Pelloux	74307
Vinzier	74308
Viry	74309
Viuz-en-Sallaz	74311
Vougy	74312
Vovray-en-Bornes	74313
Vulbens	74314
Yvoire	74315